

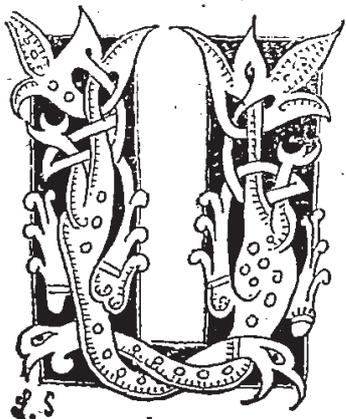
LÉGENDE DU DIABLE DANS LE PAYS DE VANNES

III

LES DÉMÊLÉS DU DIABLE AVEC LES PARTICULIERS

I

L'ENFANT VENDU AU DIABLE



Un homme et une femme avaient déjà beaucoup d'enfants, ils allaient encore en avoir un ; pour se procurer du pain pour lui, ils le vouèrent au diable. Quand l'enfant naquit, le diable vint voir son père et sa mère et leur dit que l'argent ne leur manquerait pas ; mais qu'il prendrait l'enfant quand il aurait sept ans.

Quand la mère coupait du pain à ses enfants, elle pleurait toujours lorsqu'elle arrivait à celui qu'elle avait voué au diable ; elle sentait maintenant qu'elle avait commis un grand péché ; mais c'était trop tard. L'enfant s'apercevait bien des larmes de sa mère et un jour il lui en demanda la cause. Elle refusa longtemps de s'expliquer ; à la fin elle lui dit qu'il était voué au diable et qu'il serait emporté par lui à l'âge de sept ans.

L'enfant dit à sa mère : Donnez-moi un petit sac et je vais quitter le pays, afin que le diable ne me trouve pas. Je vivrai en mendiant.

La mère donna un petit sac à son fils, l'embrassa plusieurs fois et lui recommanda de bien aimer toujours le bon Dieu afin de n'être pas emporté par le diable. L'enfant promit d'obéir et partit.

Il vivait en mendiant. Après avoir fait beaucoup de chemin il rencontra le diable. Ils se mirent à converser ensemble.

— J'ai entendu, dit l'enfant, que vous pouvez vous faire petit, petit comme une souris ?

— Bien facilement, répondit le diable.

— Faites-vous donc souris.

Et le diable se fait souris ; le petit ouvre son sac devant elle et elle y entre. Voilà le diable dans le sac. L'enfant noue bien les cordons du sac et va trouver deux forgerons. Il met le sac sur l'enclume et les prie de dauber dessus avec leurs lourds marteaux. Le diable demandait miséricorde et sa liberté. A la fin l'enfant lui dit :

— Je te mettrai en liberté si tu me promets de n'avoir jamais aucun droit sur moi ni sur les miens jusqu'à la septième génération.

— Je t'accorde tout, mets-moi en liberté.

Et l'enfant le lâcha.

(Conté en octobre 1891, par Marie Guyot, journalière à Camors).

II

LE VOLEUR ET LE DIABLE

Une nuit un voleur allait dérober un cheval, il atteint sur la route le diable qui voyageait aussi.

— Où vas-tu à cette heure-ci ? dit le voleur au diable.

— Je vais à cette ferme. Il y a sept ans ce soir qu'on m'a promis ici un petit garçon. A minuit, il va éternuer, à son troisième éternement je l'emporterai. Et toi, où vas-tu aussi ?

— Moi, je vais voler le cheval de cette même ferme.

Arrivés devant la maison, le diable et le voleur attendent l'heure et les éternements. Au son de minuit l'enfant éternue une fois. Ne voulant pas laisser le diable emporter cette créature innocente, le voleur crie à la fenêtre :

— Le diable va prendre votre enfant !

Le père et la mère qui redoutaient cette fatale échéance ne dormaient point. Ils aspergent de suite leur fils d'eau bénite ; le diable ne pouvait plus y toucher ; mais il se vengea du voleur en criant à son tour :

— Le voleur emmène votre cheval.

En entendant ces mots, le fermier se lève en appelant ses valets, il ouvre la porte et met son gros chien dehors ; mais pendant ce temps, le voleur et le diable qui venaient de manquer leurs morceaux, avaient fait du chemin.

(Conté en janvier 1890, par François Guyot, journalier à Camors).

P.-M. LAVENOT.

